

Paris, le 31 mars 2020

Communiqué de presse UNPT

Production de pommes de terre et crise COVID-19 : fin de campagne 2019 et plantations 2020, vigilance accrue !

Fin de campagne 2019

La production de pommes de terre industrielles (3 millions de tonnes en France) est très impactée par la crise liée au COVID-19. Tous les industriels annoncent des retards d'enlèvements des pommes de terre en stock chez les producteurs. L'UNPT attire l'attention de ces derniers sur la nécessité **de conserver les pommes de terre dans les meilleures conditions de température**, en veillant particulièrement à **maîtriser la germination (attention, date limite de vente du CIPC le 8 Avril 2020)**. Elle conseille aussi **de vérifier, conjointement et contradictoirement avec leurs acheteurs, la qualité de leurs pommes de terre en stock à la période de livraison prévue**.

Débouchés et plantations 2020

Malgré la suppression de nombreux contrats de hâtives pour l'industrie, les reports de transformation de volumes de la campagne en cours en juillet et août, obligent les producteurs à prendre leurs responsabilités pour les plantations à venir. L'UNPT considère que **les surfaces de pommes de terre doivent être maîtrisées**, car une projection 2020, basée sur les surfaces 2019 et un rendement moyen, déboucherait sur une surproduction. Dans ces conditions, **chaque producteur doit donc veiller à produire la quantité et la qualité pour un débouché bien identifié, en fonction de son acheteur**. Le marché du libre sur l'industrie présente, de fait, **un niveau de risque extrêmement élevé**.

Contrats

La **contractualisation** structure une filière. Les producteurs de pomme de terre doivent signer **des contrats « EGA-compatibles »** (conformes à l'esprit des Etats Généraux de l'Alimentation) leur assurant une juste rémunération et un revenu sécurisé. L'UNPT diffuse **un contrat-type**, disponible sur son site Internet (cf. lien ci-dessous) et sur demande, auquel les producteurs peuvent se référer. Les producteurs **doivent s'engager sur un marché sans se sur-couvrir**, et en étant vigilants sur certains types de contrats très risqués pour l'amont agricole. *Lien UNPT : [Contrat-type](#)*.

Plants

En ce qui concerne le plant, l'UNPT invite l'ensemble des agriculteurs et des producteurs et, d'une manière générale, l'ensemble de la filière, à **respecter**, non seulement **la réglementation**, mais également **les bonnes pratiques agricoles et sanitaires** (cf. Bulletins de Santé du Végétal régionaux et lien GNIS ci-après). *Lien GNIS : [L'introduction en France de plants de ferme étrangers est interdite](#)*.

Contact UNPT : Loïc LE MEUR

Tél : + 33 (0)1 44 69 42 43

Portable : + 33 (0)6 23 17 40 35

Mail: l.lemeur@unpt.fr

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples -75 008 PARIS (France)

Tél. + 33 (0)1 44 69 42 40 - Fax. + 33 (0)1 44 69 42 41

www.producteursdepommesdeterre.org

